

Intervention du groupe TAE (Trélazéen-ne-s Agissons Ensemble)

Délibération n°8 : gestion déléguée des activités socio-éducatives

L'administration d'une commune est un travail de terrain, de proximité. La question des activités Socio-éducatives en est un exemple parfait et c'est donc un marqueur fort de la politique d'une commune. Concernant cette question essentielle dans la vie des trélazéennes et trélazéens, c'est un débat qui dure depuis plusieurs mandats : vous avez choisi d'en externaliser le maximum.

Il ne s'agit pas là d'être dogmatique. Un centre social associatif ou une association qui œuvre pour le vivre ensemble a toute sa place dans une commune et c'est même souhaitable. En effet, cela peut apporter une autre vision aux élus et techniciens de la mairie. Disons le aussi, ce sont des contres pouvoirs et donc ils participent à la démocratie locale. Je pense que tous le monde ici comprend à quelle association je fais allusion.

Mais alors pour une majorité comme la votre, qui prône une soi-disant priorisation de l'action communale envers la jeunesse et le vivre ensemble, que revêt ce choix assumé depuis des années ?

C'est pour nous une nouvelle preuve de votre politique : on communique, on fait briller quitte à ce que la logique de la ville événement engloutisse des sommes d'argent qui pourraient servir à d'autres choses utiles concrètement pour nos concitoyens.

Alors disons le franchement, c'est pour cela que vous externaliser à outrance. Cela vous permet de tirer les prix au plus bas et charge au délégataire de se débrouiller avec ça.

Prenons un exemple concret, selon les informations que nous avons et je suis preneur des compléments que vous pourrez apporter : dans le rapport du délégataire communiqué lors du conseil municipal du 26 septembre, il est fait mention de 2 séjours concernant 18 jeunes. Rappelons quand même que dans le PEDT, il est fait mention que 23 % de la population à moins de 18 ans soit environs 3440 jeunes et donc seulement 18 ont pu en profiter.

A cela s'ajoute les colos apprenantes pour 21 jeunes et le délégataire précise que le dispositif est entièrement financé. Ce n'est pas précisé mais cela laisse penser que c'est donc financé entièrement par l'État.

Ainsi seuls 18 jeunes sont parti grâce à notre commune, les 21 autres par l'État.

Alors vous allez me dire, il y a eu le Convivial été, c'est vrai. Encore une fois nous avons bien là le symptôme de votre politique : de la Communication mais pour quelle ambition ? Il faut des activités sur Trélazé (nous avons à ce titre proposé la gratuité de la piscine) mais il faut aussi des possibilités de vivre d'autres expériences dans un autre lieu, se confronter à l'inconnu. Permettre à tous les jeunes Trélazéennes et Trélazéens d'avoir des vacances hors de notre commune voilà une ambition que nous portions dans notre programme.

Et avant de conclure, nous aimerions bien savoir où en sommes nous des ASC concernant les 16-25 ans ? Qui va prendre cela en charge ? Car encore une fois nous n'avons aucune information, nous sommes tenu à l'écart.

Concernant la délibération, nous voterons contre.